

ANNEXE AUX DISPOSITIONS RELATIVES AU COÛT MOYEN DES PRESTATIONS (CM)

I) Définitions

a) Prestation concernée / catégorie de prestation

En principe, il existe 3 types d'accueil (LAJE art. 31 al.1 lettre a.) qui sont :

- L'accueil collectif préscolaire
- L'accueil collectif parascolaire primaire
- L'accueil familial de jour

Ceux-ci sont définis à l'art 2 de la LAJE. Le type d'accueil est une notion générique qui peut comporter des prestations différenciées. Les prestations différenciées admises par la FAJE sont celles en relation avec des cadres de références distincts.

Il n'existe à ce jour des prestations différenciées que dans le cadre de l'accueil parascolaire, en lien avec les cadres de références identifiés à l'art. 7a al.2 et précisés dans le cadre établi par l'établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP). La FAJE admet dans ce cadre la possibilité de prévoir trois barèmes tarifaires pour l'accueil parascolaire primaire, un barème pour les enfants enclassés en 1P à 2P, un 2^{ème} pour les élèves de 3 à 6P et un dernier barème pour les enfants enclassés en 7P et 8P. L'accueil pendant les vacances scolaires peut également faire l'objet d'un barème différencié.

b) Places offertes

Est désigné sous le terme de « place offerte », le nombre maximal de places simultanément disponibles compte tenu du personnel d'encadrement engagé dans l'institution, selon les normes de référence en vigueur. Ce chiffre sera repris des données remplies sur interFAJE.ch lors du décompte final des subventions. **Le nombre de places offertes n'est pas à confondre avec le nombre de places effectivement occupées ou le nombre de places autorisées.**

c) Heures offertes

Nombre maximal d'heures simultanément offertes compte tenu du personnel d'encadrement engagé dans l'institution, selon les normes de référence en vigueur. Il se calcule en multipliant le nombre de places offertes et le nombre d'heures d'ouverture par semaine (ou jour) sur une durée déterminée. Le total représente un nombre d'heures offertes disponibles par structure, cumulé ensuite pour l'ensemble des structures, afin d'obtenir un total d'heures offertes par type d'accueil ou catégorie de prestations. **Le nombre d'heures offertes n'est pas à confondre avec le nombre d'heures occupées ou facturées.**

d) Période de vacances

Se dit des périodes de vacances scolaires selon les données éditées par le canton de Vaud. Cette notion ne s'applique qu'aux structures parascolaires.

Pour lesdites structures, les périodes de vacances servent à définir le nombre d'heures d'ouverture d'une structure hors des périodes scolaires, souvent avec des horaires étendus.

△ Si la prestation d'accueil est facturée différemment lors de périodes de vacances, il y a lieu de calculer spécifiquement le coût moyen.

e) Prix journalier maximal facturé

Se dit du montant maximal facturé aux parents pour 1 jour complet d'accueil selon la catégorie de prestations concernée et ceci indépendamment du jour sélectionné. Si la tablette du réseau ne fait pas mention d'un prix journalier maximal facturé, il appartient à ce dernier de le calculer et d'explicitier le calcul.

△ Si la prestation d'accueil est facturée différemment lors de périodes de vacances, il y a lieu de le mentionner. De plus, si des frais périphériques récurrents sont facturés séparément, il y a lieu d'introduire les montants y relatifs (voir ci-dessous lettre g).

f) Prix horaire maximal facturé

Se dit du montant maximal facturé aux parents pour 1 heure d'accueil selon la catégorie de prestations concernée et ceci indépendamment de la période sélectionnée (matin ou midi ou soir). Si la tablette du réseau ne fait pas mention du prix horaire maximal facturé, il appartient à ce dernier de le calculer et d'explicitier le calcul.

△ Si la prestation d'accueil est facturée différemment lors de périodes de vacances, il y a lieu de le mentionner. De plus, si des frais périphériques récurrents sont facturés séparément, il y a lieu de saisir les montants y relatifs.

g) Frais périphériques récurrents facturés en sus

Il s'agit ici de montants de facturation en sus du prix horaire ou du prix journalier facturé. Sont compris comme « frais périphériques » des éléments récurrents comme par exemple une facturation pour des couches, du lait pour bébé, de sacs poubelles taxés ou d'un forfait d'élimination des déchets.

Le réseau décide du principe de facturation ou de non-facturation de ces frais. Une fois fixé, le principe s'applique dans toutes les structures appartenant à un même type d'accueil.

Ne sont pas intégrés dans le calcul du coût moyen les éléments qui ne sont facturés qu'une seule fois comme les frais de dossier, la période d'adaptation ou la réservation d'une place.

h) Coût moyen horaire

Le coût moyen horaire est la base de référence pour contrôler que le montant maximum facturé aux parents ne dépasse pas le coût moyen de la catégorie de prestations concernée. Ce contrôle se fait en application de l'art. 29 al. 3 de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

De manière synthétique, le calcul consiste à diviser l'entier des charges de la catégorie de prestations concernée par le nombre d'heures offertes de la même catégorie de prestations.

i) Coût moyen journalier

Le coût moyen journalier est la base de référence pour contrôler que le montant maximum facturé aux parents ne dépasse pas le coût moyen de la catégorie de prestations concernée. Ce contrôle s'effectue en application de l'art. 29 al. 3 de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

De manière synthétique, le calcul consiste à multiplier le coût moyen horaire par le nombre moyen d'heures offertes par jour pour la catégorie de prestations concernée.

j) Repas vendus ou facturés à d'autres entités

Se dit de tout repas acheté ou fabriqué au sein d'une structure et qui a été revendu à d'autres structures d'accueil ou d'autres organisations hors du réseau d'accueil de jour. **Le produit de la vente de repas à d'autres entités doit être déduit des charges pour le calcul du coût moyen. Il est généralement spécifié dans la comptabilité.**

k) Repas facturés séparément aux parents

Concerne tous les repas qui sont facturés séparément aux parents. Repas non compris dans la tarification de base de la prestation, qui vient en sus et est facturé à part du montant dû par le parent pour la prestation d'accueil. **Le produit de la vente de repas aux parents doit être déduit des charges pour le calcul du coût moyen. Il est généralement spécifié dans la comptabilité.**

l) Remboursement sur salaires

Il s'agit de tout remboursement reçu concernant les salaires du personnel, qu'il s'agisse du personnel éducatif et pédagogique ou du personnel rentrant dans la catégorie « Autres ». Il peut s'agir de remboursements des APG maladie, accident, mais également de remboursements du SESAF (ou toute subvention autre que celle de la FAJE directement liée aux salaires du personnel).

En bref, toute indemnité de salaire reçue d'une caisse d'assurance en cas d'empêchement de travailler du personnel éducatif ou d'autres personnels, ainsi que toute participation au paiement d'un salaire versé par un organisme externe.

m) Coût de gestion et/ou de fonctionnement du réseau

Chaque réseau s'organise librement sur ce plan et impute ses coûts de gestion différemment.

Sont compris ici les frais ou charges de fonctionnement du réseau hors charges des structures. Dans certains cas, ces frais sont déjà ventilés comptablement dans les structures par des facturations internes. Si c'est le cas, il n'y a pas lieu de les ventiler pour le calcul du coût moyen car ces charges se trouvent déjà dans les charges des structures.

Dans d'autres cas, ces frais sont véritablement comptabilisés de manière distincte et ne sont pas reportés dans les charges des structures d'accueil. Il est alors possible de les répartir dans les prestations concernées en décidant d'une clé de répartition. Si tel est le cas, veillez à notifier la clé de répartition et à utiliser les mêmes principes de répartition les années suivantes.

n) Coût total d'une prestation

Somme de l'entier des charges réelles de toutes les structures d'accueil pour chaque prestation concernée et/ou catégorie de prestations durant un exercice comptable entier. Il s'agit des charges annuelles de fonctionnement des structures du réseau offrant la prestation ou la catégorie de prestations.

Ces données sont saisies sur la plateforme interFAJE.ch lors des décomptes finaux des subventions et reprises automatiquement par la plateforme pour le calcul du coût moyen. S'ajoute au besoin à ce montant, la part du coût de fonctionnement du réseau ventilé par catégorie de prestations (voir point m).

o) Coût total de fonctionnement

De manière générale, il s'agit de l'addition de l'entier des charges de fonctionnement d'une structure d'accueil ou du réseau durant un exercice comptable. D'un point de vue comptable, il s'agit du total des comptes de charges de la structure. Cependant, les différentes manières de comptabiliser les écritures peuvent avoir une incidence sur ce coût total de fonctionnement. Par conséquent, il est difficile de fournir un exemple exhaustif.

p) Base du coût d'une prestation pour le calcul du coût moyen

Il s'agit de la somme du coût total d'une prestation diminuée des remboursements sur salaires, des montants des repas facturés aux parents ou à d'autres entités (structures ou hors accueil de jour des enfants) ainsi que des éléments périphériques facturés.

Dans le cadre d'une facturation séparée des repas ou de la fabrication de repas dans une structure mais qui serait facturée à des entités tierces, il est nécessaire de retirer les produits obtenus de la vente du coût total d'une prestation ou d'une catégorie de prestations.

Le prix maximal facturé ne comprenant pas les repas, les charges y relatives doivent donc être retirées afin que le coût moyen calculé puisse véritablement être comparé à la tarification de la réelle prestation en question (hors repas puisque facturé à part). Il en va de même d'éventuels frais périphériques facturés aux parents.

II) Principe de calcul du coût moyen

Il se décompose comme suit :

	Coût total d'une prestation
Dont il est déduit :	<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement sur salaires - Montant des repas facturés aux parents - Montant des repas facturés à d'autres entités - Montant des frais périphériques facturés aux parents

Ce qui nous permet d'obtenir	<u>Base du coût d'une prestation pour le calcul du CM</u> =====
------------------------------	--

L'obtention du coût moyen à l'heure s'effectue comme suit :

	<u>Base du coût d'une prestation pour le calcul du CM</u> -----
Divisé par	Nombre d'heures offertes total par catégorie de prestations
	= Coût moyen à l'heure d'une catégorie de prestations.

L'obtention du coût moyen par jour s'effectue comme suit :

	Coût moyen à l'heure d'une catégorie de prestations
Multiplié par	* Moyenne d'heures d'ouverture par jour (de la catégorie de prestations concernée)
	----- = Coût moyen journalier d'une catégorie de prestations

III) Eléments financiers pris en compte

Sur les pages suivantes vous trouverez l'exemple d'une comptabilité standard de structure et l'incidence sur la saisie effectuée sur la plateforme interFAJE.ch et le calcul du coût moyen.

	Montant des charges en CHF	Montant des Recettes en CHF
Structure Barbe Noir		
Charges d'exploitation		
Salaire brut direction Pédagogique	135'000	
Salaire brut personnel éducatrice / pédagogique	998'500	
Salaire Brut stagiaire / apprenti et auxiliaire pédago.	32'000	
Salaire brut cuisinier	55'000	
Salaire brut autres	13'000	
Cotisations AVS/AI/AC du personnel pédagogique	89'000	
Cotisations LPP du personnel pédagogique	92'000	
Assurances maladie / Accident	7'250	
Cotisations AVS/AI/AC du personnel autres	4'300	
Cotisations LPP du personnel autres	4'600	
Assurances maladie / Accident personnel autres	500	
Achat matériel de bureau	9'580	
Papier / photocopie	3'850	
Frais de téléphone / port	5'680	
Annonces / journeaux	2'100	
Frais divers d'exploitation	18'960	
Frais de pharmacie	5'250	
Achat de produit de soin pour enfants	8'650	
Achat produits alimentaires et boissons	142'375	
Achat matériel de Cuisine	11'250	
Frais divers	41'250	
Honoraires et frais administratifs	8'965	
Fiduciaire	8'500	
Maintenance informatique	3'650	
Cotisations à des institutions	3'250	
Prime d'assurance RC / choses et autres primes	4'200	
intérêts et frais bancaires	350	
Achat produit de nettoyage	4'980	
Entretien du matériel	7'250	
Electricité-Eau-Gaz	5'930	
Loyer	71'660	
Produits d'exploitation		
Montants facturés aux parents		1'058'600
Montants des repas facturés		101'000
Subvention FAJE		340'000
Subvention FAJE année précédente		1'250
Aide au démarrage FAJE		45'000
Subvention OFAS		12'500
Autres		3'200
Participation des communes/réseau		221'120
Dons		850
Remboursement sur salaire pédagogique		12'560
Remboursement sur salaire autres		1'500
Intérêts		0
Recettes diverses		1'250
Total	1'798'830	1'798'830

3) Données financières 2017

Les données financières permettent à la FAJE de déterminer le montant de la subvention. Ces données doivent refléter au mieux votre comptabilité.

Charges		Produits	
Salaires	<input type="text" value="0.00"/>	Participation des parents	<input type="text" value="0.00"/>
Direction pédagogique	<input type="text" value="0.00"/>	Montant des repas facturés aux parents	<input type="text" value="0.00"/>
Educatif / pédagogique (y c. auxiliaires)	<input type="text" value="0.00"/>	Participation du réseau	<input type="text" value="0.00"/>
Charges sociales patronales	<input type="text" value="0.00"/>	Participation de la FAJE	<input type="text" value="0.00"/>
Total des salaires pédagogiques	<input type="text" value="0.00"/>	Aide au démarrage (OFAS, autres...)	<input type="text" value="0.00"/>
Administration	<input type="text" value="0.00"/>	Aide au démarrage FAJE	<input type="text" value="0.00"/>
Autres	<input type="text" value="0.00"/>	Participation d'entreprise(s)	<input type="text" value="0.00"/>
Charges sociales patronales	<input type="text" value="0.00"/>	Remboursement sur salaire (APG, etc.)	<input type="text" value="0.00"/>
Total des salaires autres	<input type="text" value="0.00"/>	Personnel éducatif et pédagogique	<input type="text" value="0.00"/>
Loyer et charges immobilières	<input type="text" value="0.00"/>	Autres	<input type="text" value="0.00"/>
Coût des repas	<input type="text" value="0.00"/>	Autres produits	<input type="text" value="0.00"/>
Autres charges d'exploitation	<input type="text" value="0.00"/>	Produits exceptionnels	<input type="text" value="0.00"/>
Charges exceptionnelles	<input type="text" value="0.00"/>		
Total des charges	<input type="text" value="0.00"/>	Total des produits	<input type="text" value="0.00"/>
Total	<input type="text" value="0.00"/>	Total	<input type="text" value="0.00"/>